

Collège DSPEG

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DE LA LICENCE DROIT MENTION DROIT
2^{EME} ANNEE – SERIE 2**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5^eet L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence ;
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

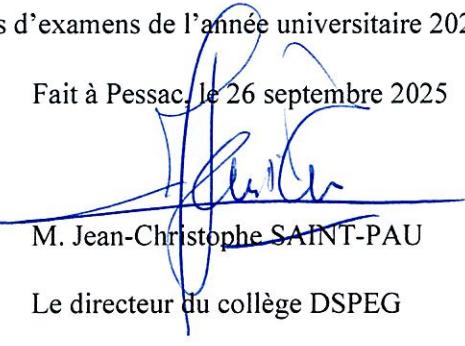
DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la licence de Droit – 2^{ème} année, série 2 :

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
<i>Président(e) du jury :</i>			
BRISSON	Jean-François	PR	Droit administratif (semestres 1 et 2)
<i>Membres du jury :</i>			
GRARD	Loïc	PR	Droit de l'Union Européenne (semestre 2)
WICKER	Guillaume	PR	Droit civil (semestre 1)
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
PADILLA	Marie	MCF	Droit administratif étranger (semestre 2)
TRANCHANT	Baptiste	PR	Institutions internationales (semestre 1)
GONTHIER	Françoise	MCF	Droit civil (semestre 2)

Article 2 : Ce jury est constitué pour les deux sessions d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Pessac, le 26 septembre 2025


M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG